



Fédération Française d'AéroModélisme

RECOMMANDATIONS POUR LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE COMPÉTITION EN AÉROMODÉLISME

Édition 4 - déc. 2021

Sommaire

<i>Toutes les activités sont concernées</i>	3
<i>Comment désinfecter le matériel ?</i>	5
<i>Les Voyages</i>	6

FFAM

108 RUE SAINT-MAUR - 75011 PARIS
TÉL : 01 43 55 82 03 - FAX : 01 43 55 79 93 - FFAM@FFAM.ASSO.FR - WWW.FFAM.ASSO.FR

Covid 19

Actualisation, la situation, telle que vue par le médecin fédéral

Il faut tout d'abord ne pas oublier qu'il s'agit d'une pandémie virale à fort potentiel de mortalité. En France on dénombre plus de 120 000 morts depuis le début de la pandémie.

Nous sommes dans la phase ascendante d'une 5^{ème} phase, et les derniers chiffres hebdomadaires sont de 374 décès, pour mémoire le point bas antérieur était inférieur à 100 en Juillet 2021. Cette mortalité ne touche actuellement que des sujets non vaccinés, ceci à pratiquement 100 %, et la proportion parmi les sujets en soins intensifs est de 1 pour plus de 20 entre sujets non vaccinés et vaccinés. Clairement, si la vaccination laisse quelques patients attraper le virus Sars Cov 2, ceux-ci ont toutes les chances de ne pas aller en service de soins intensifs... Ils auront les désagréments d'un Covid dit faible le plus souvent, voire un simple test PCR positif sans maladie associée.

Ces derniers jours le taux d'incidence est remonté à 274 pour 100 000 tests pratiqués. La tranche d'âge la plus touchée chez les adultes est celle des 30-39 ans : on peut y rapprocher un taux de refus de vaccination persistant dans cette tranche d'âge...

Autre tranche d'âge qui présente un taux d'incidence encore plus élevé (346,2) : les 6-10 ans. Donc il faut avoir conscience d'un réservoir viral important chez cette population scolaire. Cela est derrière la réflexion actuelle qui va amener la mise en route la vaccination « pédiatrique » pour les 5-11 ans début 2022.

Le taux global de reproduction viral actuel est de 1,6 : il faut un taux inférieur à 1 pour voir une pandémie diminuer et s'éteindre.

Le variant Delta est en cause dans plus de 99 % des tests PCR.

Arrive maintenant un nouveau variant (Omicron) semble-t'il originaire d'Afrique Australe. Nouveau variant ne veut pas dire obligatoirement plus contagieux et/ou plus mortel : il est trop tôt pour le savoir, et de nombreux variants sont apparus depuis le début de la pandémie et ont naturellement disparu des radars.

Références :

Protocole sanitaire de reprise des activités physiques et sportives du ministère :

<https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/covid19/Decisions-sanitaires-applicables-au-sport-a-partir-du-26-novembre-2021/>

Le point sur la vaccination

Chiffres de fin Novembre 2021 :

- ▶ 51,8 millions de doses utilisées ;
- ▶ 50,8 millions de personnes ayant reçu 2 doses, soit 75,6 % de la population générale.

Si l'on considère les populations ayant 12 ans et plus, le chiffre de couverture vaccinale monte à 88 %.

Au point de vue historique de la vaccination, après un départ lent fin décembre 2020 et une focalisation vers les plus âgés, sujets à risque(s) et soignants, une belle vague de vaccination de masse a eu lieu d'avril à août 2021, avec un maximum de rendez-vous atteint en juillet 2021 on constate une forte chute de l'activité vaccinale de 75 % à partir de septembre 2021.

Actuellement existe une recrudescence essentiellement en rapport avec la mise en place du vaccin de rappel (3^{ème} injection pour la majorité des vaccinés) depuis environ 2 mois, en commençant par les seniors, puis pour tous les adultes. Ce rappel est désormais à pratiquer à partir du 5^{ème} mois après la dose qui avait donné accès au **Pass Sanitaire**.

Le plafonnement du pourcentage de population vaccinée, et donc protégée reste préoccupant, et évidemment lié en grande partie à un sous-groupe d'irréductibles qui refusent la vaccination, et ainsi collaborent avec le virus pour prolonger la pandémie.

Il reste aussi à aller vers un nombre non négligeable de personnes âgées pour lesquelles l'accès au vaccin reste difficile : j'ai confiance dans les médecins et infirmières de ville pour combler ce vide.

La tranche d'âge 5-12 ans non encore éligible, se verra offrir l'accès au vaccin pédiatrique, probablement début 2022. Ceci sera bénéfique, car c'est la tranche d'âge qui montre la plus forte circulation du virus.

Logistique

Tous les métiers médicaux et paramédicaux se sont mobilisés dans la campagne de vaccination.

Hors hôpital, ce sont 87 000 personnes qui se sont volontairement engagées dans les différents centres et lieux de vaccination, ainsi que les acteurs locaux en ville (médecins, pharmaciens, infirmières, etc.)

Ces personnes sont actuellement prêtes à faire face à l'accélération de la demande, ceci dès que la logistique de distribution et délivrance des vaccins aura repris le rythme qu'elle a su tenir l'été dernier.

Le Pass Sanitaire

- ▶ À compter du 15 décembre, **les personnes de 65 ans et plus et les personnes vaccinées avec le vaccin Janssen devront justifier d'un rappel vaccinal pour que leur «pass sanitaire» soit prolongé ;**
- ▶ **Les personnes de 18 à 64 ans ayant eu leur dernière dose de vaccin avant le 17 juin devront avoir fait leur rappel au 15 janvier pour que leur pass ne soit pas désactivé,** puisqu'elles auront passé à cette date les délais de 5 mois pour être éligibles au rappel et de 8 semaines pour réaliser ce rappel ;
- ▶ Depuis le 29 novembre 2021, **seuls les tests PCR et antigéniques datant de**

moins de 24 heures seront des preuves constitutives du « pass sanitaire ».

Gestes barrières

- ▶ Le port du masque est obligatoire en intérieur dans tous les établissements recevant du public à compter du 29 novembre 2021 ;
- ▶ L'aération fréquente des lieux clos est plus que jamais nécessaire. Il est recommandé d'aérer chaque pièce 10 minutes toutes les heures ;
- ▶ Hygiène des mains : lavages fréquents, et usage de SHA.

Roland Surugue



« Qu'importe la longueur de la nuit : le jour viendra ! » (Proverbe Navajo)

La FFAM donne ci-dessous les recommandations à destination de ses clubs et de ses sportifs dans le cadre de la pratique, de l'organisation de manifestations, entraînements ou compétitions, et participation.

L'accès aux terrains ou sites de vols sont soumis à la présentation d'un Pass sanitaire pour toutes personnes âgées de plus de 12 ans et deux mois.

Toutes les activités sont concernées

- ▶ La pratique de loisir et de compétition ;
- ▶ La pratique des activités de formation, à destination des jeunes et des adultes sur l'ensemble des terrains d'aéromodélisme ;
- ▶ Les stages de formation organisés en salle, sous couvert du respect des préconisations sanitaires ci-après ;
- ▶ L'organisation de manifestations et de compétitions.

Pour la pratique en gymnase, les jauges de présence mises en place par les collectivités seront respectées.

Les stages de formation organisés par les clubs dans leurs locaux sont possibles en respectant une jauge maximale. Cela concerne notamment les centres de formation ou ateliers de construction.

⇒ PORT DU MASQUE

Depuis le 26 novembre, le port du masque redevient obligatoire pour tous dans les équipements sportifs en intérieur et en extérieur, excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif.

Quelles sont les mesures recommandées ?

- ⇒ **Registre des présences** : Un **référént covid** est désigné, afin de garantir la sécurité et permettre d'alerter anonymement toutes les personnes en cas d'exposition à un risque de transmission à la Covid-19. Soit il utilisera le système de QR Code mis en place, comme alternative simple et sécurisée, via l'application **TousAntiCovid**, soit il tiendra un registre des présences ;
- ⇒ Les **pratiquants ou les participants à une manifestation ou à une compétition** doivent s'enregistrer sur le **registre** ou **scanner le QR Code**. En cas de Covid après une manifestation ou une compétition, prévenir l'organisateur ;
- ⇒ **Distanciation physique** : respecter un espacement entre personnes de 2 mètres (sauf pratiques spécifiques qui sont en nombre limité) ;
- ⇒ **Respect des gestes barrières** classiques à titre individuel : lavage des mains à l'eau et au savon et/ou utilisation d'un gel hydro-alcoolique (voir affiches). La succession des deux est à recommander ;
- ⇒ **Limitation du partage** de matériel et mise en place de **désinfection** du matériel commun utilisé ;
- ⇒ **Restauration et buvette** : application du protocole HCR en vigueur pour les professionnels de la restauration (privilégier sa tenue en extérieur, des tables de 6 au maximum et un service à la table, pas de file d'attente) ;
- ⇒ **Admission modifiable** selon une jauge plus restrictive déterminée par le préfet.

À titre exceptionnel et en dernier recours, si un participant à une compétition n'est pas en mesure de présenter son **Pass sanitaire**, un test rapide antigène Covid 19 pourra être effectué sur place par un médecin ou un pharmacien mandaté.

Comment générer mon QR Code* ?

1. Aller sur le site QR Code **TousAntiCovid** du gouvernement :
<https://qrcode.tousanticovid.gouv.fr/>
2. Cliquer sur **Générer mon QR Code**
3. Choisir Type d'établissement : **Autres établissements**
4. Choisir Capacité d'accueil : **51 à 100**
5. Cliquer sur **Télécharger le QR Code** pour obtenir le QR Code au format pdf

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
#TousAntiCovidSignal
Le cahier de rappel numérique

Bienvenue sur le générateur de QR Code pour les restaurants, débits de boissons et salles de sport
Dispositif obligatoire à partir du 9 juin.

Générer mon QR Code
Faire aux questions

Installer mon QR Code

Type d'Établissement
✓ -- Choisissez un type d'établissement --
Obligatoire
Restaurant
Restauration rapide
Restauration d'un lieu culturel, salle des fêtes, village vacances etc.
Débit de boisson
Salle de sport
Optionnel
Autre établissement


Scannez le QR Code pour être alerté en cas d'exposition au virus.

Télécharger le QR Code
Installer mon QR Code

Ce QR Code fonctionne avec l'application TousAntiCovid. Téléchargez #TousAntiCovid depuis votre mobile.

Comment utiliser TousAntiCovid Verif ?

TousAntiCovid Verif est l'application qui permet de scanner le **QR Code (2D-DOC)** certifiant les preuves sanitaires présentées par le participant via l'application **TousAntiCovid Carnet** ou au format papier. Une fois le **QR Code** scanné, **TousAntiCovid Verif** vérifie l'authenticité des preuves sanitaires et définit si une preuve est valide ou non.

1. Je scanne le **QR Code** sur la preuve sanitaire

Lecture de preuve dans **TousAntiCovid Carnet**



Lecture de preuve **sur papier**

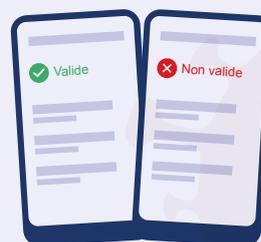


2. Je scanne le **QR Code** sur la preuve sanitaire

L'application extrait les informations depuis le **QR Code**. Un message s'affiche en vert ou en rouge selon la validité de la preuve sanitaire.

Une preuve invalide entraîne le refus de l'accès à l'évènement.

TousAntiCovid Verif ne donne pas de détail sur le type de preuve contrôlée et ne donne pas la raison de l'invalidité de la preuve le cas échéant.



Je fais des tests avant d'accueillir les premiers participants



QR Code

Cycle vaccinal non valide



QR Code

Test non valide



QR Code

Cycle vaccinal valide



Flashez pour ajouter dans TousAntiCovid

Pas un QR Code

Comment désinfecter le matériel ?

Les produits :

- ⇒ pour les éléments de radiocommande (émetteurs, etc...), des **lingettes de nettoyage pour informatique**, contenant de l'alcool ;
- ⇒ pour l'outillage et les modèles, soit un papier essuie-tout imprégné de **solution hydro-alcoolique (SHA)**, soit du **spray à vitre contenant de l'alcool et un savon** (type ammonium quaternaire). Moins onéreux, l'alcool ménager pourra de même être employé.

Les principes :

- ⇒ les éléments chimiques efficaces sont : les **alcools** (éthylrique et isopropylique),

les **savons**, la **javel**, le tout en phase aqueuse ; l'acide acétique et le vinaigre blanc ne sont pas reconnus comme efficaces ;

- ⇒ **le temps joue un rôle** : laisser agir une SHA ou un spray alcoolique à vitre avant d'essuyer ; sur des surfaces inertes, non biologiques (bois, métal, plastique, etc...), on ne retrouve plus de virus en nombre infectant après plusieurs heures ; un modèle oublié 48 h (voire moins) ne doit plus pouvoir être contaminant ;
- ⇒ **l'exposition aux UV-A et UV-B solaires** est aussi germicide, mais après un certain temps d'exposition assez aléatoire ;
- ⇒ **l'exposition aux UV-C en dehors de toute présence humaine ou animale** est aussi une solution de désinfection stérilisation facilement utilisable et très efficace.

Les Voyages

27 novembre 2021

Pour faire face au virus et limiter l'introduction de ses variants, des mesures de contrôle aux frontières sont nécessaires.

Ainsi le voyageur doit se conformer à trois réglementations :

- ▶ **le régime de circulation** : aujourd'hui strictement limités aux seuls motifs impérieux ;
- ▶ **les mesures de contrôle sanitaire** : tests préalables, absence de symptômes, absence, isolement de 7 jours, etc. ;
- ▶ **les règles habituelles régissant le droit au séjour** : passeport en cours de validité, documents requis selon leur projet de séjour.

La nature de ces mesures dépend de plusieurs critères : provenance, nationalité, âge, etc.

Depuis le 9 juin, les flux de voyageurs entre la France et les pays étrangers sont rouverts selon des modalités variant en fonction de la situation sanitaire des pays tiers et de la vaccination des voyageurs.

Une classification des pays a été définie. Les listes sont adaptées selon les évolutions de l'épidémie.

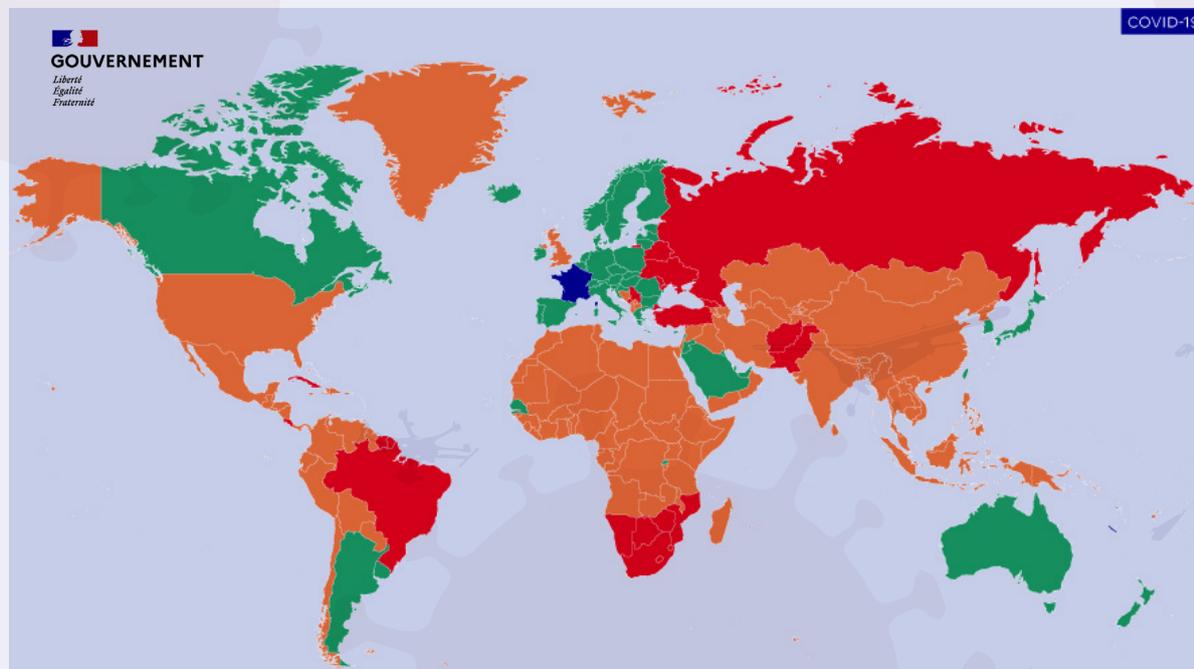
La classification des pays est la suivante :

Pays et territoires « verts » : dans lesquels aucune circulation active du virus observé et aucun variant préoccupant recensé. (Pays européens, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Bahreïn, Canada, Corée du Sud, Émirats Arabes-Unis, Hong-Kong, Japon, Jordanie, Koweït, Liban, Nouvelle-Zélande, Qatar, Rwanda, Sénégal, Taïwan, Union des Comores, Uruguay, Vanuatu.)

Pays « orange » : circulation active du virus dans des proportions maîtrisées, sans diffusion de variants préoccupants. (Tous les pays ni « verts » ni « rouges ».)

Pays « rouges » : circulation active du virus avec présence de variants préoccupants. (Afghanistan, Afrique du Sud, Biélorussie, Botswana, Brésil, Costa-Rica, Cuba, Eswatini, Géorgie, Lesotho, Moldavie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Pakistan, Russie, Serbie, Suriname, Turquie, Ukraine et Zimbabwe.)

Les mesures appliquées aux adultes vaccinés s'étendent dans les mêmes conditions aux mineurs les accompagnant, qu'ils soient vaccinés ou non.



Plus de détails : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

Édition 4 - déc. 2021